

NOTE DE SYNTHÈSE

DEUXIÈME FORUM PROVINCIAL DE KISANGANI

DATE : 3 AU 5 MAI 2010

Introduction

Il s'est tenu à Kisangani en date du 3 au 5 mai 2010, le deuxième forum provincial du projet « Mode de gestion des forêts des communautés locales en contribution à la lutte contre la pauvreté en RDC ». Co-organisé par la coordination du site du projet et le ministère provincial des affaires foncières, environnement et tourisme, ce deuxième forum provincial a connu une très grande et active participation d'une cinquantaine de personnes provenant des institutions gouvernementales et non gouvernementales, de l'assemblée provinciale, des institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, du secteur privé, ainsi que des communautés locales et autochtones.



Les participants au deuxième forum provincial de Kisangani ont travaillé sur (a) les résultats des dialogues communautaires tenus au sein des communautés locales dans le Territoire de Mambasa, (b) les recommandations du forum local de Mambasa et (c) les résultats de la cartographie participative. La grande innovation de ce deuxième forum provincial de Kisangani était les contributions apportées par les participants à la proposition de décret portant modalité d'attribution des concessions aux communautés locales qui a été soumis à l'analyse. A l'issue des travaux, le forum provincial a formulé des propositions qui doivent être prises en compte dans l'élaboration des instruments politiques et juridiques de gestion des forêts par les communautés locales.

Principales articulations du forum provincial

Outre la cérémonie d'ouverture présidée par le ministre provincial en charge de l'environnement, son excellence Jean Claude Esuka Alphani, et la cérémonie de clôture présidée par son directeur de cabinet, le deuxième forum provincial de Kisangani s'est articulé autour de trois principaux éléments, à savoir les présentations, les travaux en groupes et l'examen de la proposition de décret portant modalité d'attribution des concessions aux communautés locales.

Présentations

Au total quatre communications ont été faites au cours de ce deuxième forum provincial de Kisangani. Il s'agit (a) de la présentation du rapport synthèse du deuxième forum local de Mambasa, (b) des résultats des dialogues spécifiques réalisés avec les communautés autochtones, (c) de la présentation des résultats préliminaires de la cartographie participative de Teturi et (d) de la présentation des notes de consensus des cinq derniers forums nationaux. Les différentes présentations ont été appuyées par les témoignages des représentants des communautés locales et autochtones au forum provincial. Par exemple, le chef de la chefferie Babombi, au nom de tous les autres chefs de chefferie du Territoire de Mambasa, a partagé avec les participants le mémorandum adressé au gouverneur de la province orientale, sollicitant la suspension de l'exploitation forestière artisanale sur toute l'étendue du Territoire de Mambasa, le temps pour l'Etat de mieux organiser l'accès et la gestion des forêts des communautés locales. Cette décision se justifie selon le chef de chefferie par les dégâts écologiques, sociaux et économiques causés par l'exploitation forestière artisanale et par le vœu des populations de profiter davantage de « leurs » forêts. Dans cette perspective, le concept de forêt des communautés locales est porteur de beaucoup d'espoir.

Un autre témoignage a été livré par maman Mukeina, représentante des peuples autochtones. Cette dernière a insisté sur les conditions de vies difficiles des peuples autochtones du territoire de Mambasa, et particulièrement sur les difficultés auxquelles ils font face pour continuer à vivre selon leur mode de vie. Elle a relevé la présence dissuasive des gardes forestiers parcs et des braconniers qui sont pour eux source d'insécurité. Maman Mukeina a par ailleurs relevé la nécessité et même l'urgence pour les peuples autochtones de disposer des documents officiels garantissant leurs droits sur la forêt.

Les discussions qui ont suivi ces présentations et témoignages ont recherché davantage à apporter des précisions sur des concepts qui pouvaient encore prêter à équivoque

Les travaux de groupe

Les travaux de groupe ont porté sur les 6 thèmes objets des derniers dialogues communautaires, à savoir :

- faire des forêts des communautés locales un véritable outil de développement,
- les institutions de gestion des forêts des communautés locales,
- la gestion des bénéfices issus des forêts des communautés locales,
- le rôle du pouvoir coutumier dans la gestion des forêts des communautés locales,
- la conciliation des usages individuels et le caractère collectif des forêts des communautés locales,
- la prévention et la gestion des conflits issus des forêts des communautés locales.

Les restitutions des réflexions menées dans les groupes de travail ont permis aux participants au deuxième forum provincial de formuler des recommandations à prendre en compte dans la sous politique de foresterie communautaire, le décret sur les modalités d'attribution des concessions aux communautés locales et l'arrêté ministériel portant normes de gestion des forêts des communautés locales. D'autres recommandations seront aussi utiles au moment de la mise en œuvre des forêts des communautés locales.

Principales recommandations du forum provincial

Les participants au deuxième forum provincial de Kisangani ont reconnu que les forêts des communautés locales sont potentiellement un outil qui peut contribuer significativement à la lutte contre la pauvreté au sein des communautés forestières. Pour ce faire, leur gestion doit être bien organisée et bien planifiée à travers un plan d'aménagement ou plan de gestion des terroirs. Les revenus qui pourraient être générés devront être affectés à la satisfaction des besoins prioritaires des communautés locales.

S'agissant des institutions de gestion des communautés locales, les participants ont été unanimes sur la nécessité de mettre sur pied un organe technique qui aura la responsabilité de la mise en valeur des forêts des communautés locales au sein de chaque communauté. Cet organe qu'on pourrait appeler comité exécutif ou comité local de développement selon les cas sera placé sous la double autorité de l'ensemble de la communauté et de ses responsables légaux. Les activités de cet organe technique devront être suivies et contrôlées par une commission de contrôle et de suivi qui à son tour rendra compte à l'assemblée générale des membres de la communauté. Les participants au forum provincial recommandent également que l'assemblée générale, pour être efficace et gérable soit constituée par les représentants des familles, des clans ou des villages qui constituent la communauté locale.

Pour ce qui est de la gestion des bénéfices que généreraient les forêts des communautés locales, les participants au forum provincial ont recommandé l'élaboration des plans de développement de la

communauté qui seront ensuite financés par les revenus de la forêt de la communauté locale. L'élaboration de ce plan de développement devra intégrer les besoins et intérêts de toutes les composantes de la communauté, y compris les femmes et les peuples autochtones.

L'organe de mise en valeur de la forêt de la communauté locale doit beaucoup travailler pour diversifier les sources de revenus de cette forêt.



Parlant de la conciliation des usages individuels et du caractère collectif des forêts des communautés locales, le forum provincial suggère que les droits d'usage individuels des membres de la communauté soient garantis et protégés dans la forêt de la communauté locale. Leur exercice devra cependant être organisé pour garantir la durabilité écologique et sociale de la gestion de la forêt. Plus pratiquement il s'agira d'identifier toutes les activités individuelles qui s'exercent sur la forêt et celles qui se feront pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté. L'organe de gestion veillera à minimiser les conflits entre les usages individuels et l'utilisation collective de la forêt.

Pour les participants au forum provincial, il existe de nombreux conflits en milieu forestier qui sont causés entre autres par : les violations des limites des champs, la marginalisation et la discrimination des peuples autochtones par les bantous, le manque d'équité dans les jugements rendus par des tribunaux, les conflits d'intérêts entre les membres de la communauté, la mauvaise gouvernance etc. Il est possible de prévenir certains conflits par une meilleure structuration et organisation des communautés locales, la cartographie participative et le zonage participatif des forêts des communautés locales, et par la vulgarisation des textes juridiques relatifs aux ressources naturelles. Lorsque surviennent les conflits, le forum provincial suggère le recours aux approches traditionnelles de règlement de conflit en ayant recours aux vieux sages. Le recours aux tribunaux de droit moderne ne devant intervenir qu'en dernier ressort.

Examen de la proposition de décret sur les modalités d'attribution des concessions aux communautés locales

Une proposition de décret portant attribution des concessions aux communautés locales a été soumise à l'examen des participants au forum provincial. Des commentaires et observations ont été faits sur le texte et transmis à la coordination nationale du projet. Le texte a globalement été favorablement accueilli par les participants qui n'ont pas manqué de l'exprimer, malgré les observations qu'ils y ont apportées. Ils ont également émis le vœu que la version finale du texte qui sera transmise au gouvernement leur soit envoyée.

Fait à Kisangani, le 5 mai 2010

Le comité de gestion du site de l'Ituri